

CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 16 février 2023

Procès-verbal (PV)

Attention :

- Les procès-verbaux du conseil d'établissement sont consultables en ligne : sur le site du lycée
- Les procès-verbaux du conseil d'école sont consultables en ligne sur le site du lycée

Nombre total de membres présents = 16 dont 14 votants

- Quorum = 8
- Ouverture de la séance à 17h37.

Liste de présence :

Membres de droit :

- Monsieur BOSDURE Patrick, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : excusé
- Monsieur KOMLAN Laurent Pierre, Proviseur : présent
- Monsieur BOGEAT Patrick, Directeur de la section primaire (1er degré) : présent
- Monsieur RATIARISON Hervé, Directeur Administratif et Financier : présent
- Monsieur RASOANAIVO Tovo, Conseiller Principal d'Education (CPE) : présent

Représentants élus des enseignants :

Titulaires :

- Madame RALALANIRINA Njara : présente
- Madame MERIGUET Anne : présente
- Madame TAOCHY Karine : présente
- Madame RATSIMBAZAFY Erica : présente

Suppléants :

- Madame WRIGHT Kathryn : excusée
- Madame RAHARIMANANJARA Onja : excusée
- Madame HERZOG Nadia : excusée
- Monsieur RAHARIMANANA Matthieu : excusé

Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

Titulaire :

- Madame RANAIVOARISOA Frédérique : présente

Suppléante :

- Madame RABOANA Mireille : excusée

Représentants élus des parents d'élèves :

Titulaires :

- Madame RAJAOFERA Hiajamalala : présente
- Madame RAJABALY Tasnime : présente
- Madame ANDRIAMIHAJA Eva : présente

Suppléants :

- Madame FAZELEABAS Arva : excusée
- Madame FAKRA FAYEULE Justine : excusée
- Madame DESCHAMPS Graziella : excusée

Représentants élus des élèves :

Titulaires :

- Madame RAZERMERA Lorene : présente
- Monsieur MAHATRATRA Harry : présent

Suppléants :

- Monsieur SAM FIDALY Lucas (absente) : excusé
- Madame MULLA Océane (Absente) : excusée

Présents :

Consule honoraire de France à Tamatave ou son représentant :

- Madame MAURICE Marie-Joëlle : présente

Conseillers consulaires :

- Monsieur FRALIN JEAN Hervé : excusé
- Monsieur CHAOUI Daniel : excusé
- Madame FIDALY Houssen : excusée
- Madame FARAJALLAH Geneviève : excusée

Inspecteur de l'éducation nationale :

- Madame LAZON : excusée

Présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :

- Madame RAZAFIMAHARAVO Myrrha, représentée Madame Diane RALAY RAHARISON, Vice Présidente

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le quorum étant atteint avec 16 membres votants présents, Monsieur KOMLAN, Président du conseil, ouvre la séance à 17h37
Est désigné(e) secrétaire de séance Madame RAJABALY Tasnime.

Remerciements de Monsieur le Proviseur qui rappelle l'ordre du jour :

Approbation de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour (vote)
2. Approbation du PV du 29 novembre 2022 (vote)
3. Calendrier scolaire 2023/2024 (vote)
4. Présentation du projet de dénomination de l'établissement : validation des critères (vote)
5. Présentation du projet d'établissement 2023/2026
6. Questions diverses (à déposer au secrétariat 48h avant la tenue du conseil)

1. Approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement (vote)

Monsieur le Président de séance donne lecture des questions diverses des enseignants qu'il propose d'inclure à l'ordre du jour ;
il soumet ce dernier vote :

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du PV du conseil d'établissement du 29 novembre 2022 (vote)

Après s'être assuré que tous les membres présents aient reçu et pris connaissance du PV, le Président du conseil demande s'il y a des corrections à faire.

Madame Wright demande à ce qu'à la page 14, le terme « offusqué » soit remplacé. De même, l'expression à la page 15 « la plupart » par « certains ».

Madame Meriguet demande à supprimer la dernière ligne du paragraphe 4 de la page 15.

Les modifications seront apportées afin d'approuver le PV.

Le PV du conseil d'établissement du 29 septembre 2022 est soumis au vote avec les modifications :

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le PV du conseil d'établissement du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Calendrier 2023 / 2024 (vote)

Monsieur le Président du conseil expose aux membres les travaux du calendrier scolaire 2023/2024. Il donne les précisions suivantes :

Compte rendu de conseil d'établissement

Des deux versions proposées - « 2 semaines à Noël et 2 semaines en février » ou « 3 semaines à Noël et 1 semaine en février » - c'est la version « 2 semaines à Noël et 2 semaines en février » qui a obtenu l'adhésion de tous.

Ce calendrier dont la répartition est 7-7-7-7-8 soit, soit 7 semaines de cours, 2 semaines de vacances, ..., nous semble équilibré et adapté au rythme des élèves.

Lors des travaux, il a été discuté la possibilité d'un départ en vacances le mercredi 20 décembre 2023 après les cours pour une reprise le jeudi 4 janvier, offrant ainsi l'occasion à notre communauté scolaire de bénéficier d'un délai de route, nécessaire pour les déplacements, Tamatave étant une ville enclavée.

En retenant tel quel le calendrier, cette dernière proposition devra faire l'objet d'un vote au conseil d'établissement en septembre 2023.

La proposition du calendrier que vous allez approuver aujourd'hui sera soumis à l'avis de l'EN puis envoyé au poste consulaire (SCAC). Monsieur le Conseiller, en possession alors des propositions de tous les établissements du réseau AEFEM à Madagascar validera la proposition qui aura l'adhésion du plus grand nombre d'établissements.

Après discussion, la version « 3 semaines à Noël et 1 semaine en février » est soumise au vote :

Nombre de votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

La version « 3 semaines à Noël et 1 semaine en février » est adoptée.

Présentation du projet de dénomination de l'établissement (vote)

Monsieur KOMLAN, président de séance, expose les éléments concrets du projet :

Monsieur l'Ambassadeur de France, lors de sa visite, nous a demandé de donner un nom à notre établissement.

Donner un nom à un établissement, c'est contribuer à construire une identité et une appartenance à un collectif. Donner un nom, c'est exprimer des valeurs.

C'est donc sur la proposition de Monsieur l'Ambassadeur, soutenue par Monsieur le Conseiller que je vous adresse ce courriel afin de vous soumettre la démarche à suivre, ayant été dans un passé récent le responsable de la dénomination des établissements scolaires dans l'académie de Mayotte.

Pour ce faire, il faut d'une part éviter le recours à des noms "passe-partout", sans réelle opportunité et d'autre part le recours à un choix très restreint de noms.

Ainsi, on peut donner :

- 1- des noms propres
- 2- des noms communs
- 3- des références nationales françaises ou universelles

Trois collèges seront constitués :

- 1/ collège des parents ;
- 2/ collège des élèves ;
- 3/ collège des personnels.

Chaque collège doit proposer des noms et en retenir deux après vote.

Les 6 noms retenus (2 par collège) feront l'objet d'un vote pour ne retenir qu'un seul nom.

Pour légitimer notre action, le projet de dénomination après être proposé aux membres de l'APE, sera présenté au conseil d'établissement pour validation.

Si le projet prend forme, cette validation sera envoyée au poste diplomatique avant de débiter les travaux.

Voici le calendrier proposé :

Semaine du 30 janvier au 3 février 2023 : présentation du projet à l'APE et aux personnels

Jéudi 16 février 2023 : présentation du projet au Conseil d'Etablissement
si validation de mise en œuvre

Vendredi 17 février 2023 : information à la communauté scolaire (élèves et parents)

Lundi 20 février 2023 à 8h00 : début du dépôt des propositions au secrétariat de direction

Vendredi 3 mars 2023 à 12h00 : fin de dépôt des propositions au secrétariat de direction

Mercredi 15 mars 2023 : vote par collège et dépouillement pour retenir 6 noms en tout (2 par collège)

Lundi 20 mars 2023 : vote pour le choix définitif du nom de l'établissement (1 nom parmi les 6 retenus lors du 1er vote).

Une élève relève le fait qu'enlever le terme « LFT » au Lycée Français de Tamatave impacterait l'authenticité du lycée par rapport à l'ancienneté.

Par ailleurs, Monsieur Komlan souligne que dans tous les cas il n'y a qu'un lycée français à Tamatave donc il n'y a aucun besoin de le différencier au niveau local.

Il est alors proposé de mettre en 7ème option : « LFT ». Il faudrait donc déjà faire un sondage pour voir si la majorité semble nécessaire de changer le nom du Lycée Français de Tamatave. En fonction du résultat et si la majorité vote pour le changement du nom du lycée, on suivra le calendrier soumissionné plus haut.

Après discussion, Monsieur le Président du Conseil soumet au vote la mise en place du sondage :

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le projet de lancement du sondage est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du projet d'établissement 2023 / 2026 (vote)

Monsieur le Président, après s'être assuré que tous les membres du conseil ont reçu le bilan des travaux de réflexion pour l'écriture du nouveau projet d'établissement, laisse la parole à Monsieur le Directeur de l'école primaire.

Ce point n'est pas abordé car le projet d'établissement ne nous avait pas été transmis avant la réunion de ce jour.

Monsieur le Directeur nous présente tout de même les axes importants du projet d'établissement.

Le premier point est « l'inclusion scolaire » afin qu'un accueil de TOUTS les élèves puisse se faire, et ce qu'ils soient handicapés ou non. Pendant la crise de la COVID, une campagne avait été mise en place par le Consulat afin de recenser les Français se trouvant en brousse. C'est là que le Consulat s'est rendu compte qu'il y a beaucoup d'enfants en brousse qui ne sont pas scolarisés au LFT. Ainsi, nous avons pu accueillir 40 nouveaux élèves en 2 ans. Mais ces élèves ont énormément de lacunes difficiles à combler. D'où la mise en place de diverses actions pour réussir leur inclusion : embauche d'une personne pour les suivre au niveau scolaire.

Le proviseur met en avant le besoin de « suivre » et « accompagner » aussi les excellents élèves pour qu'ils réussissent à aller encore plus loin. A ce propos, la PRIO est chargée d'un projet consistant à « retracer » les anciens élèves du LFT ayant fait par la suite des écoles très sélectives et ayant eu un parcours hors norme. Aussi, elle doit recenser qui sont les anciens élèves qui ont dû revoir leurs cursus et les raisons.

D'autres points nous sont expliqués dans leur globalité mais seront revus au prochain CETAB pour être soumis au vote.

4. Questions diverses des enseignants

Le Président de séance donne lecture des deux questions diverses posées par les enseignants :

Sur le fonctionnement de la formation continue :

- Pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné ? La réponse donnée reste vague, il faudrait des éclaircissements de la part de Tana.
- Comment se fait-il que les responsables de formation de Tana et de Tamatave n'aient pas décidé d'une validation manuelle vue que les validations via Atena semblaient incertaines.

Le Président du conseil s'étonne de ces questions auxquelles il a répondu à plusieurs reprises. Il laisse la parole à son Assistante Frédérique et au Directeur de l'école primaire. Frédérique explique donc à l'assemblée dans un premier temps le fonctionnement de cette plateforme mise en place par l'AEFE et dont le but est de proposer d'assister à des formations à Tana. C'est la plateforme qui rajoute régulièrement des formations.

Cependant, beaucoup n'ont pas de retour sur les formations sur lesquelles ils postulent, et ce malgré le renvoi répétitif des tableaux. Les professeurs n'hésitent pas à contacter leurs pairs à Tana pour savoir pourquoi les demandes restant sans réponse et s'entendent dire qu'aucune demande ne leur parvient. Selon Frédérique, le problème de vient pas du LFT mais de Tana. Il semblerait que la plateforme ait un souci. Donc pour le moment, il n'y a pas vraiment de solutions.

Un dernier point a été abordé par Monsieur le Président du conseil, la dégradation des installations sportives (terrain de foot) après la suspension du contrat d'entretien de Paysage Design. Il s'agit d'un problème de sécurité pour les élèves. Monsieur le Proviseur va signaler ce problème aux membres du bureau de l'APE pour qu'ils trouvent rapidement une solution.

Madame RALAY RAHARISON et Madame RAJOAFERA, membres de l'APE, expliquent que le bureau est en train de recruter 2 nouveaux jardiniers.

Monsieur le Proviseur explique que le LFT veut lancer des compétitions sportives au niveau local mais qu'il se heurte à l'absence de référent dans les autres établissements de Tamatave. En effet, si la convention et l'assurance ne sont pas signées entre les établissements, le LFT ne peut participer à aucune compétition.

Madame La Consul propose de les sensibiliser car cela ne fait pas du tout parti de leur fonctionnement contrairement au LFT. Aussi, on nous annonce que l'internat risque de fermer ses portes en Septembre 2025 par manque d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur, Président de séance, clôture le conseil d'établissement à 18h47.

Président du conseil d'établissement

Monsieur Laurent PIERREKOMOLAN



Signature of Laurent Pierrekomolan, President of the council, over a circular stamp of the school.

Secrétaires de séance

RAJABALY Tasmime



Signature of Rajabaly Tasmime, Secretary of the session.